

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2017

Membres en exercice : 19
Membres présents : 15
Votants : 17
Date de convocation : 9 mai 2017

Le dix-huit mai deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Benoît COUTEAU, Marie-Jeanne CAILLÉ, Albert MÉCHINEAU (arrive en retard), Françoise MÉNARD, Pascal BOUTON, Isabelle COUTEAU, adjoints au Maire, Céline GRUAU, Gwladys BRANGER, Blandine PERTHUY, Philippe CHÉNEAU, BLANCHARD Guy, Laurence BLANCHARD. Rodolphe BORRÉ, Jean-Pierre DZIOBA, Stéphane ENTEME

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : LAINE Marie-Thérèse (pouvoir à Laurence BLANCHARD), Sophie RICHARD (pouvoir à Marie-Jeanne CAILLÉ, Pascal LAURENT
ÉTAIT ABSENT : Michel DELHOMMEAU

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur Rodolphe BORRE

01	Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2017
-----------	--

Isabelle COUTEAU fait remarquer que la subvention du CCAS n'a pas été votée lors du dernier conseil, il convient de la retirer du compte-rendu, et qu'il y a lieu de modifier le texte concernant l'emplacement du city park. Il convient de noter : Benoît COUTEAU indique que cela n'est pas possible derrière le cimetière mais seulement impossible d'être sur en fonction des projets écoles à cet endroit, au vu des projets à venir sur l'extension du pôle enfance et que le conseil des jeunes doit réfléchir à une autre piste.

Le conseil vote à l'unanimité le compte-rendu.

02	Marché de restauration
-----------	-------------------------------

La commune a lancé une consultation pour la fourniture des repas de restauration scolaire. 4 prestataires ont répondu à notre consultation, ARIDEV et COMPASS ne répondent pas clairement au cahier des charges, RESTORIA a présenté deux offres, dont une répondait au cahier des charges RESTOLOGIS répondait au cahier des charges

Le cahier des charges validé par la ComCo ASE prévoyait un repas composé de 5 composants (entrée ou hors d'œuvre, un plat protidique, un légume d'accompagnement et ou féculents, un produit laitier et un dessert)

Vu la consultation lancée pour la fourniture des repas en liaison froide le 16 mars 2017
Considérant les offres reçues

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

o décide de retenir l'offre de RESTOLOGIS pour la prestation à 5 composants aux tarifs suivants :

Repas de la halte-garderie et des maternelles :	3.72 € TTC
Repas des primaires	3.84 € TTC
Repas des adultes	3.91 € TTC

Pique-nique des maternelles et primaires	3.12 € TTC
Pique-nique des adultes	3.23 € TTC

Valeur technique	RESTO LOGIS	RESTORIA conforme au cahier des charges
traçabilité, origine, qualité provenance des produits /50 points	48,8	48,8
Conditionnement, contrôle, transport, distance entre le lieu de production et le lieu de livraison /25 points	24,8	12,8
Moyens mis en œuvre pour l'accompagnement de la collectivité/10 points	4,4	3,2
Variété gastronomique liée à l'équilibre alimentaire, animations/10 points	4,6	7,4
Qualifications, références/5 points	3,4	4,2
total valeur technique	86	76,4
valeur retenue	43	38,2
Prix de la prestation /50 points (la moins chère = 50)	30	25
POINTS	73	63,2
CLASSEMENT	1	2

Le comco ASE propose de retenir l'offre de Restologis qui répond au cahier des charges et dont le tarif est le moins élevé. Il est précisé que la commune s'approvisionnera à la boulangerie de Monnières qui fera du pain bio. Le marché est conclu pour une durée d'un an renouvelable 1 fois.

03	Règlements de fonctionnement service enfance
-----------	---

Le Conseil doit se prononcer sur les règlements de fonctionnement des activités périscolaires et l'accueil de loisirs pour l'année 2017/2018.

Les inscriptions sont prévues jusqu'au 5 juillet 2017 en mairie, sous peine d'une pénalité de 20€ si celui-ci est déposé après cette date.

Isabelle couteau demande à ce que les familles qui arrivent en cours d'année n'aient pas de pénalités à régler.

Pascal BOUTON demande que l'on rajoute sur le règlement que les nouveaux arrivants ne soient pas concernés par cette pénalité.

Les familles vont être informées par mail de la date limite des inscriptions.

Concernant les absences, pour le restaurant scolaire, les changements devront être signalés au plus tard le mercredi pour la semaine suivante. En cas de maladie, l'absence devra être justifiée par un certificat médical pour une non facturation.

Pour l'accueil périscolaire, les changements non prévenu avant 10h le jour précédent, sera pénalisé d'un forfait de 3€, même pénalité pour les retards après la fermeture du centre.

Le conseil approuve à l'unanimité ces règlements.

Un point sur les bilans 2016 est fait pour les services de l'enfance

-Halte-garderie : Stéphane ENTEME demande l'impact de l'ouverture de la micro crèche su la halte-garderie. Marie-Jeanne indique qu'il n'y aura pas d'incidence, la micro crèche est un vrai accueil.

Coût d'un élève

Pour l'année 2016, le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique s'élève à 612,06 €. Ce montant sera versé à l'école Saint-Joseph dans le cadre du contrat d'association.

Marie-Jeanne indique le montant de la consommation EDF de l'école qui s'élève à 11 283,36 €, est un montant important. Guillaume MARRET qui est en conseiller en énergie au SCOT et Pays du Vignoble Nantais fait un vrai travail sur les économies d'énergie sur les bâtiments communaux.

Une proposition de tarifs des services enfance sera présentée au prochain conseil.

Pascal BOUTON indique que l'on pourrait faire des économies avec la mise en place du self et éviter le gaspillage. Il indique que 2 tarifs pourraient être faits, un pour les primaires et un pour les maternels.

Le self ne concernerait que les primaires (gain 15%)

Une présentation au prochain conseil est demandée avec le coût à l'année pour les familles et le coût supporté par celle-ci.

L'impact se fera aussi pour les mercredis loisirs et les vacances avec la prise en compte du prix du repas. Stéphane ENTEME propose une augmentation sur 2 ans.

04	Réflexion sur le modulaire
-----------	-----------------------------------

Une réflexion avait été engagée par le Comco ASE pour l'achat ou la location d'un modulaire pour l'école des 3 moulins à la rentrée 2017, car il était annoncé l'ouverture d'une classe.

Le Comco ASE avait contacté plusieurs entreprises et reçu différentes offres

Une offre de la société SOLFAB d'un modulaire de 58,82 m² pour 29 389,00 € HT (neuf)

Une offre de la société COFICIEL Bungalows pour un modulaire de 54 m² pour 34 490,00 € HT

Une offre de la société COUGNAUD pour un modulaire de 60,03 m² pour 25 900,00 € HT (occasion) + 5 306,52 € = 31 206,52 €

Le conseil apprend ce jour qu'il n'y aura pas d'ouverture de classe pour la rentrée 2017, la décision d'achat de modulaire est annulée. Il y aurait 136 inscriptions primaires pour la rentrée alors que le seuil d'ouverture est de 140. Albert MECHINEAU précise que l'école manque d'espace et demande si l'achat du modulaire ne pourrait pas se faire malgré la non ouverture de classe.

Stéphane ENTEME informe qu'une intervenante du RASED intervient à l'école mais elle n'a pas de place et elle s'installe dans le bureau du directeur.

Rodolphe BORRE : pourquoi ne pas mutualiser avec le pôle enfance ?

Blandine : le modulaire est un pansement

Benoît précise qu'il se serait abstenu sur l'achat du modulaire car on est en réflexion sur l'extension de l'école pour septembre 2019.

Un travail sur la prospective sera fait via le PPI.

05	Self restauration scolaire
-----------	-----------------------------------

Le Comco ASE a lancé une consultation sur l'aménagement d'un self pour les primaires.

3 entreprises ont répondu au cahier des charges pour l'aménagement du self

La société CORBE pour un montant de 14 626,42 €

La société DFM Cuisines pour un montant de 23 395,20 €

La société COLAV pour un montant de 15 965,04 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

o décide de retenir l'offre de la société CORBE pour un montant de 14 626,42 € TTC, sous réserve de la capacité de la commune à organiser le service

En effet, le service enfance informe que les enfants de l'école Saint Joseph ont peu de temps pour manger et qu'il sera compliqué d'organiser sa mise en place dès la rentrée, au vu des contraintes horaires.

06	Achat de mobilier et matériels de la future mairie
-----------	---

Plusieurs entreprises ont été consultées dans le cadre de l'aménagement de la future mairie.

Une information est donnée au conseil afin de les informer sur l'achat de certains mobiliers et matériels, sachant que tout ce qui pourra être récupéré dans l'ancienne mairie serait utilisé.

Mobilier : 3 entreprises ont été sollicitées, l'UGAP, ARMOR Bureau et BUROMAT

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

o décide d'autoriser Monsieur le Maire, à signer un bon de commande supérieur à 15 000 € à la société UGAP si besoin

Les bureaux seront commandés à l'UGAP ainsi que les chaises de bureau et certains matériels

Les tables et chaises de la salle des conseils seront commandées à Arvor Bureau

Photocopieur : Id Copie : devis pour l'achat d'un photocopieur mairie pour 2 750 €

RV Quadra bureautique en janvier 2017, pas de devis

Prix internet 2703,58 HT

L'achat du photocopieur sera fait chez ID Copie

Rodolphe demande que soit vérifié le prix à la copie afin de voir si cela ne serait pas plus avantageux que de passer par un contrat de service

2 Vidéo Projecteur : 1 au plafond et 1 au mur

2 devis MELPOMEN d'un montant de 4 323,80 € HT

UGAP d'un montant de 2504,15 € HT

L'achat des 2 vidéoprojecteurs sera fait à l'UGAP

Devis DF informatique (9206,50 €HT) pour serveur, système de sauvegarde et installation sur site,

Bureau urbanisme et cantine : scanner et imprimante

Bureau DG : imprimante et poste informatique

L'achat du matériel sera fait à DF Informatique

07	Dossier de consultation centre bourg
-----------	---

Une consultation a été lancée le 17 décembre 2016, réunissant 75 personnes, membres des comités consultatifs. Le résultat de celle-ci retenait les options suivantes

Le conseil municipal doit se positionner sur les options à retenir pour l'aménagement du centre bourg.

Albert informe de son opposition à l'option 6-3, soit à la conservation de la poste. Il indique que l'avis majoritaire du conseil des sages et l'association des commerçants n'était pas favorable à la conservation de la poste.

Albert affirme que tous les professionnels concluaient à la nécessité d'affirmer le lien visuel et structurel entre la place de l'église actuelle et la future place autour de la future mairie. Albert demande que l'on joigne au compte-rendu du conseil la lettre qu'il a présentée.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité (Abstention : Stéphane ENTEME, Guy BLANCHARD, Philippe CHENEAU, Rodolphe BORRE, Albert MECHINEAU, Contre : Blandine PERTHUY) décide de retenir les options suivantes :

Option 2-1 la rue devant l'actuelle épicerie en impasse

Option 3-2 tracé de la RD 7 en formant un S sur les places de parkings actuels face à l'aubette

Option 4-1 Aménagement devant la salle des conseils

Option 6-2 Voie parallèle à la rue de la mairie

Option 6-3 Nouvelle voie et démolition d'une partie de la maison

Option 8-2 parkings face au mur du cimetière

Option 20-1 Commerces de proximité dans le centre bourg

Option 21-1 résidences seniors

Option 22-2 parkings

Le conseil autorise Monsieur le Maire ou à défaut des adjoints à signer pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

08	Election des postes d'adjoints
-----------	---------------------------------------

Monsieur le Maire avait prévu en début de mandat de remettre au vote les postes d'adjoints

Vu la candidature de tous les adjoints à postuler sur leurs postes

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité élit les 5 postes d'adjoints (Abstention : Blandine PERTHUY)

1^{er} adjoint : Madame Marie-Jeanne CAILLÉ

2^{ème} adjoint : Monsieur Albert MÉCHINEAU

3^{ème} adjoint : Madame Françoise MÉNARD

4^{ème} adjoint : Monsieur Pascal BOUTON

5^{ème} adjoint : Madame Isabelle COUTEAU

09	Désignation des membres des syndicats
-----------	--

Le vote est remis au prochain conseil le 22 juin 2017

10	Mise à jour des comités consultatifs
-----------	---

Le vote des comités consultatifs est remis au prochain conseil le 22 juin 2017

Concernant la commission communale des finances, Stéphane ENTEME propose de remplacer Nelly DELORT qui a démissionné et de devenir membre de celle-ci.

Le Conseil Municipal, prend note de la demande

- Monsieur Benoît COUTEAU, Président de la commission finances
- Monsieur Stéphane ENTEME, membre de la commission finances
-

Commission finances de la communauté d'agglo

Vu la délibération du Conseil Municipal désignant les membres de la commission finances de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine

Le Conseil Municipal,

- o désigne les membres suivants :
- Monsieur Stéphane ENTEME, Titulaire de la commission finances
- Madame Isabelle COUTEAU, Suppléante de la commission finances

Commission transfert de charges de la communauté d'agglo

Il est proposé à Stéphane ENTEME d'intégrer ce groupe de travail, il demande réflexion et la décision sera vu au prochain conseil

12	Adhésion à Terres en Vie
----	---------------------------------

Le Comco TCV présente le travail fait par l'association « Terres en Vie » sur les parcelles en friches et propose d'adhérer à l'association

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- o Participe à l'adhésion pour 20 € à l'association « Terres en Vie »

Une subvention pourrait être octroyée à l'association pour le défrichage, ce point sera vu au prochain conseil

12	Questions diverses
----	---------------------------

Pascal BOUTON informe de la consultation des architectes pour la mission d'étude du lotissement du pampre d'or
2 architectes ont répondu

Vendredi Architectes 30 000 €

Voix Mixtes 19 880 €

Le déménagement de la mairie est prévu le 31/5 dès 8h

Comco ASJ

Journée 1^{er} secours le 20 mai

Fête de la musique le 10 juin

Réunion de planning salle des sports le 19 juin

Accueil de pagayons en Sèvre et Maine les 24 et 25 juin

Pacte pour la ruralité

Comco TCV

Les cigales

Réunion de présentation les cigales le 19 juin à 20 H 30 à Monnières / invitation en pièce jointe .

Association terres en vie/

Sur notre commune cette année/ 20 hectares

Avec une mise en culture octobre -novembre.

Bilan gel sur le vignoble de notre commune

Plus de 50 % de notre vignoble touché.

Comco DDC

Animation de la Charte de l'éco-jardinier

- o Installation de jardins de cour aux Trois Moulins et au Grenier.
- o
- o Installation, visite publique du 13 mai et démontage ce vendredi de l'expo « Sauvage des rues »

Après travail en commun avec le comco HAD, écriture pour consultation rapide du cahier des charges visant à aménager des voies PMR dans les allées principales du cimetière. Aménagement qui sera suivi en octobre de l'enherbement

Semaine du DD

Jeudi 2 juin 20h grande salle de la mairie, projection du film « Qu'est-ce qu'on attend ? » avec débat animé par l'association Désembobinage.



Samedi 3 juin de 10h à 18h rendez-vous au Jardin de Michel Pavageau avec de 10h à 12 h commentaires du CPIE

24 juin de 9h45 à 12 h 30 1° animation de REPAIR CAFE .

Jardins fleuris.

Comfi

Une commission finances avec le bureau aura lieu le 26 juin. Le travail portera sur la priorisations des projets.

Au conseil du 20/7 : présentation des projets priorisés

Conseil de septembre : Vote des priorisations

Semaine du développement durable du 29 mai au 4 juin 2017